



METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

ooooo

DECISION MODIFICATIVE N°3

POUR 2019

BUDGET PRINCIPAL

Table des matières

1.	<u>LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL</u>	3
	1.1 <u>LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL</u>	3
	1.2 <u>LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL</u>	4
2.	<u>LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL</u>	5
	2.1 <u>LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL</u>	5
	2.2. <u>LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL</u>	6

La décision modificative est un document budgétaire qui a pour objet de procéder à des ajustements des crédits votés tenant compte de l'évolution de la gestion depuis le vote du Budget Primitif.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

1.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

En K€	BP + DM 1 + BS + DM 2	DM 3	Total 2019
Recettes réelles	1 893 398 K€	5 888 K€	1 899 285 K€
Recettes de gestion courante	1 891 613 K€	5 888 K€	1 897 501 K€
013 - Atténuation de charges	4 353 K€	0	4 353 K€
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	22 744 K€		22 744 K€
73 - Impôts et taxes (sauf le 731)	271 436 K€		271 436 K€
731 - Impôts locaux	1 127 475 K€		1 127 475 K€
74 - Dotations et participations	462 922 K€		462 922 K€
75 - Autres produits de gestion courante	2 683 K€	5 888 K€	8 570 K€
Autres recettes de fonctionnement	1 785 K€	0	1 785 K€
76 - Produits financiers	1 732 K€	0	1 732 K€
77 - Produits exceptionnels	53 K€	0	53 K€
78 - Reprises sur amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0		0
Recettes d'ordre	6 015 K€	12 K€	6 027 K€
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 015 K€	12 K€	6 027 K€
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0		0
Total recettes de fonctionnement	1 899 412 K€	5 900 K€	1 905 312 K€
R 002 Résultat reporté ou anticipé	7 K€		7 K€
Total des Recettes d'exploitation cumulées	1 899 420 K€	5 900 K€	1 905 319 K€

Les éléments caractéristiques sont les suivants :

La recette de 5,888 K€ provient de l'annulation d'un rattachement lié au Fonds de Solidarité Logement. En effet, celui-ci nécessite une ré-imputation justifiant cette annulation.

1.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

En K€	BP + DM 1 + BS + DM 2	DM 3	Total 2019
Dépenses réelles	1 722 522 K€	4 483 K€	1 727 005 K€
Dépenses de gestion courante	1 671 331 K€	4 483 K€	1 675 814 K€
011 - Charges à caractère général	59 936 K€	29 K€	59 966 K€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	272 430 K€		272 430 K€
014 - Atténuations de produits	1 082 169 K€	7 336 K€	1 089 505 K€
65 - Autres charges de gestion courante	255 677 K€	-2 872 K€	252 805 K€
6586 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	1 118 K€	-10 K€	1 108 K€
Autres dépenses de fonctionnement	51 191 K€	0	51 191 K€
66 - Charges financières	41 982 K€	0	41 982 K€
67 - Charges exceptionnelles	2 209 K€		2 209 K€
68 - Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	7 000 K€	0	7 000 K€
Dépenses d'ordre	176 897 K€	1 416 K€	178 314 K€
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 847 K€	1 519 K€	142 366 K€
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0		0
023 - Virement à la section d'investissement	36 051 K€	-103 K€	35 948 K€
Total dépenses de fonctionnement	1 899 420 K€	5 900 K€	1 905 319 K€

Les éléments caractéristiques sont les suivants :

- ✓ Les principaux mouvements concernent le chapitre 014. Il convient d'augmenter la dotation de gestion du territoire de Marseille Provence suite au transfert de la compétence « éclairage public ». Les conventions de gestion ayant été établies avec les communes membres, il est nécessaire d'allouer au territoire les crédits nécessaires pour un montant de 6 732 K€. La recette correspondante a déjà été inscrite au budget lors de la décision modificative n°2. De plus, la dotation de gestion du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile fait l'objet d'un abondement de 604 K€ afin que le territoire puisse faire face à des dépenses liées à des annulations de titres sur exercices antérieurs et à des reversements de la taxe de séjour.
- ✓ La diminution des crédits du chapitre 65 résulte de la contraction de deux inscriptions. D'une part, il est prévu la réduction à hauteur de 8 M€ de la subvention de fonctionnement à l'équilibre du budget annexe « Transports Métropolitains » afin de la verser directement en investissement. D'autre part, 5,5 M€ de crédits complémentaires sont prévus afin de mandater l'engagement lié au FSL dont le rattachement a été annulé (contrepartie de l'inscription de même montant en recette de fonctionnement).
- ✓ Le solde des opérations de recettes et de dépenses entraîne une diminution de 103 K€ du virement à la section d'investissement. Un ajustement des crédits liés aux amortissements complète les dépenses d'ordre.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

2.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

En K€	BP + DM 1 + BS + DM 2	DM 3	Total 2019
Recettes réelles	679 016 K€	4 545 K€	683 562 K€
Recettes d'équipement	121 487 K€	3 K€	121 490 K€
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	118 987 K€		118 987 K€
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	0		0
204 - Subventions d'équipement versées	0	3 K€	3 K€
21 - Immobilisations corporelles	0		0
23 - Immobilisations en cours	2 500 K€		2 500 K€
458 - Opérations pour le compte de tiers	0	0	0
Recettes financières	557 529 K€	4 542 K€	562 072 K€
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	55 205 K€	4 182 K€	59 388 K€
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	125 654 K€		125 654 K€
138 - Autres subventions d'investissement non transférables	0		0
16 - Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)	363 992 K€	132 K€	364 124 K€
26 - Participations et créances rattachées	0		0
27 - Autres immobilisations financières	10 783 K€	0	10 783 K€
024 - Produit des cessions d'immobilisations	1 895 K€	228 K€	2 123 K€
Recettes d'ordre	723 436 K€	6 416 K€	729 853 K€
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 847 K€	1 519 K€	142 366 K€
041 - Opérations patrimoniales	546 539 K€	5 000 K€	551 539 K€
021 - Virement de la section de fonctionnement	36 051 K€	-103 K€	35 948 K€
Résultat reporté			0
Total recettes d'investissement	1 402 453 K€	10 962 K€	1 413 414 K€

Les éléments caractéristiques sont les suivants :

- ✓ Les recettes du FCTVA sont affinées avec une variation positive de 4 182 K€.
- ✓ L'emprunt d'équilibre prévisionnel s'apprécie de 132 K€ pour s'établir à 364,1 M€.
- ✓ Des cessions de biens immobiliers ont été réalisées justifiant l'inscription de 228 K€ de recettes supplémentaires au chapitre 024.
- ✓ Les opérations d'ordre concernent essentiellement le chapitre 041 et sont relatives à des intégrations des frais d'études dont les travaux commencent.

2.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

En K€	BP + DM 1 + BS + DM 2	DM 3	Total 2019
Dépenses réelles	789 114 K€	5 950 K€	795 064 K€
Dépenses d'équipement	605 571 K€	6 721 K€	117 186 K€
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)	16 446 K€	-468 K€	15 978 K€
204 - Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	65 313 K€	8 000 K€	73 313 K€
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)	10 074 K€	-600 K€	9 473 K€
23 - Immobilisations en cours (hors dotations aux territoires) (y compris opérations)	18 625 K€	-204 K€	18 421 K€
Dotations d'investissement aux territoires	495 113 K€	-7 K€	495 106 K€
Opérations pour le compte de tiers	38 K€	0	38 K€
458 - Opérations pour le compte de tiers	38 K€		38 K€
Dépenses financières	183 506 K€	-771 K€	182 735 K€
10 - Dotations, fonds divers et réserves	18 000 K€	-2 771 K€	15 229 K€
13 - Subventions d'investissement	1 012 K€		1 012 K€
16 - Emprunts et dettes assimilées	134 408 K€	0	134 408 K€
26 - Participations et créances rattachées	4 941 K€	0	4 941 K€
27 - Autres immobilisations financières	25 145 K€	2 000 K€	27 145 K€
Dépenses d'ordre	552 553 K€	5 012 K€	557 565 K€
040 - Opérations de transfert entre sections	6 015 K€	12 K€	6 027 K€
041 - Opérations patrimoniales	546 539 K€	5 000 K€	551 539 K€
Total dépenses d'investissement	1 341 668 K€	10 962 K€	1 352 629 K€
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	60 785 K€		60 785 K€
Total dépenses d'investissement cumulées	1 402 453 K€	10 962 K€	1 413 414 K€

Les éléments caractéristiques sont les suivants :

- ✓ Inscription de 8 M€ de subvention d'investissement au budget annexe « Transports Métropolitains » en substitution de la subvention de 8 M€ initialement inscrite en section de fonctionnement.
- ✓ Les reversements de taxe d'aménagement sont en diminution de 2 771 K€ (chapitre 10).
- ✓ Des crédits sont prévus au chapitre 27 au titre de la participation allouée par la Métropole au pôle aéronautique d'Istres.
- ✓ La dotation d'investissement du territoire Marseille Provence augmente de 514 K€, en lien avec le transfert de la compétence éclairage public, tandis que celle du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile diminue de 521 K€.